

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 MARS 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Monsieur Ali RABEH, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Mureille BERNARD, Dalale BELHOUT, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sartih SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Patrick LEBOUQC, Véronique BRUNATI.

Sandrine GRANDGAMBE pour la délibération n°2024-17 incluse

Guy MALANDAIN de la délibération n°2024-18 à la délibération n°2024-21 incluse

Benoît CORDIN de la délibération n°2024-18 à la délibération n°2024-21 incluse

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Noura DALI OUHARZOUNE

Pierre BASDEVANT représenté par Dalale BELHOUT

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD

Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT

Abdelhay FARQANE représenté par Aminata DIALLO

Jamel HRAIBA représenté par Fouzi BENTALEB

Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING

Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Sira DIARRA

Othman NASROU représenté par Patrick LEBOUQC

Benoît CORDIN représenté par Anne CLERTE-DURAND pour la délibération n°2024-17 incluse

Sandrine GRANDGAMBE représentée par Anne-Andrée BEAUGENDRE de la délibération n°2024-18 à la délibération n°2024 21 incluse

Absents : Mohamed KAMLI.

Guy MALANDAIN pour la délibération n°2024-17 incluse

Secrétaire : M. Fouzi BENTALEB

Administration : M. AGHACHOUI, M. TRAN, M. BERNARDET, Mme Aoustin, M. AMARI, Mme MONNIER, M. SIAD.

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 02 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Fouzi BENTALEB est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Messieurs dames, bonsoir. Merci de bien vouloir prendre place, j'espère que vos tablettes sont synchronisées. Comme de coutume, je vais procéder à l'appel des présents.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2024

ASSEMBLEES

17 Relevé des décisions du n°2024-15 au n°2024-19 incluse.

AFFAIRES FINANCIERES

18 Débat d'Orientations budgétaires 2024

RESSOURCES HUMAINES

19 Approbation du protocole d'accord relatif au fonctionnement du Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (C.L.A.S.C.) des agents territoriaux de la Ville de Trappes pour l'année civile 2024

20 Attribution d'une subvention au Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (Médailles d'honneur régionales, départementales et communales)

SPORTS

21 Approbation du règlement et des droits d'inscription du semi-marathon et 10 kilomètres organisés par la Ville de Trappes

ASSEMBLEES

17 Relevé des décisions du n°2024-15 au n°2024-19 incluse.

Monsieur le Maire

Nous procédons comme de coutume à l'examen des décisions, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, nous pouvons passer au gros sujet de la soirée, débat d'orientation budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

18 Débat d'Orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire

Vous le savez, le vote du budget devant intervenir avant le 15 avril 2024, pour ce qui nous concerne il sera adopté lors du conseil municipal du 2 avril, dans 15 jours. Dans les deux mois qui précèdent, le conseil municipal est tenu de se réunir pour débattre des orientations présentées par le maire, avant l'adoption définitive du projet de budget le 2 avril.

Nous projetons derrière moi et sur les écrans un rapport sur ces orientations budgétaires, sur la même trame que celle de l'an passé. Je vais tenter de le présenter sans être trop long, pour ne pas vous abreuver de chiffres et d'informations. L'objectif est évidemment de donner à voir les choix politiques de la majorité, le contexte dans lequel ils s'inscrivent et dans quelle mesure le budget 2024 concourt à mettre en œuvre le projet municipal qu'ont choisi les Trappistes à deux reprises en 2020 et en 2021.

Le contexte économique tout d'abord, vous le savez, il est morose, il pénalise les collectivités locales. Après une inflation à près de 5 % en 2023, nous avons un léger reflux mais une inflation qui se maintient à 3,4 % en 2024. Mais surtout un panier du maire, c'est-à-dire des dépenses pour les collectivités locales qui, elles, restent à près de 5 %, qui sont plus proches de l'inflation constatée l'an passé que de l'inflation générale qui reste trop élevée au niveau national.

La croissance est légèrement atone, à moins de 1 % pour 2024, très inférieure aux prévisions de croissance du ministre de l'économie.

Le marché immobilier est en berne. Cela a un effet immédiat puisque, vous le savez, l'une des ressources des collectivités locales ce sont les droits de mutation liés au dynamisme du marché de l'immobilier. Pour le département des Yvelines, nous en avons parlé lors du précédent conseil, ce sont près de 150 millions d'euros de recettes en moins. Pour le Département, ce sont des financements, notamment sur les investissements, au moins pour les collectivités locales, dont la nôtre. Puisque le Département nous a annoncé ne pas pouvoir nous soutenir à la hauteur de ce qui était prévu, notamment pour des projets d'investissement dans les gymnases ou les écoles, ce qui est une très mauvaise nouvelle pour la ville de Trappes, plusieurs millions d'euros d'investissements en moins par rapport à ce qui était escompté dans les deux ou trois prochaines années.

Et là, je parle bien des engagements précédents du Département, sur le Prior, le dispositif de financement du Département. Et la ville de Trappes est relativement épargnée parce que nous avons, par chance, grâce à l'ANRU, des financements importants orientés vers les crèches et les écoles qui sont relativement préservés. Mais pour ce qui concerne les autres investissements, le Département abandonne ses engagements pris et signés vis-à-vis d'autres financeurs, dont Saint-Quentin-en-Yvelines.

Nous sommes donc dans une difficulté budgétaire liée à ce retrait du Département, même si ce n'est pas la ville de Trappes qui en paiera le prix le plus élevé. Pour vous donner un chiffre, nous allons perdre à peu près 5 millions d'euros de financement, ce qui est énorme et qui nous amènera à devoir chercher des recettes dans le fonctionnement de la ville de Trappes. Mais pour l'agglomération de Saint-Quentin, dans la mise en œuvre du projet ANRU par exemple, ce sont 20 millions d'euros de recettes départementales en moins par rapport aux engagements précédemment pris.

Une dynamique de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui n'est pas très en faveur de la ville, évidemment. Notamment avec les exonérations nombreuses dont bénéficient les propriétaires-bailleurs sociaux de la ville de Trappes. Je rappelle qu'au sein des logements de la ville, près des deux tiers des propriétaires sont des propriétaires-bailleurs sociaux, deux tiers des logements de la ville de Trappes. Et un plan d'austérité récemment annoncé par le gouvernement, qui risque d'être alourdi par de nouvelles annonces, d'après ce que nous dit Bruno Le Maire, qui se traduit par 10 milliards d'euros d'économies dans le budget de l'État, lesquelles n'épargnent pas les communes, bien sûr.

Cela se traduit notamment par la baisse du Fonds vert. C'est une vaste plaisanterie, le Fonds vert c'est ce grand fonds annoncé par l'État à coup de communications, qui aide les collectivités locales à investir notamment dans leur patrimoine, leurs écoles, pour leur permettre de prendre à bras-le-corps l'enjeu de la transition énergétique et écologique. Et il se trouve que ce budget qui avait augmenté de 400 millions vient de baisser d'à peu près 900 millions lorsque l'on cumule les baisses. C'est donc un pas en avant et deux pas en arrière, mais cela fait une politique écologique, nous dit-on.

Baisse de 49 millions d'euros aussi des crédits Politique de la ville au niveau national, cela a été confirmé aujourd'hui par le Préfet. Pour nous, c'est une baisse de 10 % de nos subventions Politique de la ville.

Nous n'avons donc que des mauvaises nouvelles cette année en matière de financement par les dotations de l'État.

Néanmoins, tout cela ne nous empêchera pas de maintenir notre ambition. Je le dis aujourd'hui, je ne suis pas sûr de pouvoir le dire en 2025, en 2026, en 2027. Je l'ai dit aux élus de la majorité il y a quelques jours en les invitant à multiplier plus que jamais les efforts d'optimisation de moyens et d'économies partout où cela est possible. Mais si nous voulons maintenir l'ambition de notre projet politique, nous devons être imaginatifs, inventifs, créatifs. Nous l'avons démontré ces dernières années, mais nous ne pourrons pas relâcher les efforts en 2024, évidemment.

Je le disais, nous allons donc renforcer nos efforts en matière d'optimisation des moyens. Nous avons maintenu le taux des impôts, le 2 avril nous allons vous proposer de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière, le seul levier fiscal qu'il nous reste. Après avoir baissé de 5 % ce taux en 2020, nous sommes la seule commune de Saint-Quentin, probablement du département, à avoir baissé son taux et à être en capacité de le maintenir. Au point que de nombreuses communes, par exemple à Élancourt le taux a augmenté largement, il est de près de 40 % aujourd'hui, là où il est de 35 % à Trappes. La plupart des villes voisines, quelle que soit leur couleur politique d'ailleurs, ont dû augmenter les taux et ont les plus grandes peines du monde à les maintenir. Nous sommes les seuls, sur ce mandat, à être en capacité de les baisser, grâce à un travail de recherche de recettes extraordinairement développé.

Je le disais, une construction budgétaire tournée vers l'optimisation et la recherche d'économies utiles. Le plan de sobriété que nous avons engagé — nous sommes maintenant à l'heure du bilan — nous a permis d'économiser 17 % de nos consommations habituelles de gaz. C'est une très bonne nouvelle, je parle bien de volume de gaz consommé, je ne parle pas de la dépense en tant que telle puisqu'évidemment les prix ont explosé en 2023. Mais nous avons réussi, sans que cela ne pose de difficulté majeure, à baisser de 17 % nos consommations de gaz. C'est une très bonne nouvelle pour la planète, c'est aussi une bonne nouvelle pour notre portefeuille puisque cela nous a permis d'atténuer la hausse en 2023. En 2024, si nous poursuivons dans les mêmes efforts — et évidemment l'objectif est de maintenir le même niveau d'effort exigé — nous espérons pouvoir constater cette fois une économie. Voilà donc l'une des pistes pour pouvoir optimiser la dépense.

Nous avons également recruté un ingénieur énergie-climat. Avec ce nouveau poste, l'objectif est de pouvoir économiser considérablement nos dépenses énergétiques. De rechercher, partout où cela est possible, des optimisations, des organisations différentes. Un exemple tout bête, on l'évoque juste en bas, la consommation d'eau de la ville de Trappes. Nous consommons de l'eau que nous consommons réellement, c'est-à-dire que

les enfants dans nos écoles ou les services comme la cantine, la cuisine centrale utilisent. Mais il y a également de nombreuses fuites d'eau, comme dans tous les patrimoines. À Trappes, c'est peut-être pire qu'ailleurs puisque nos canalisations — je parle là des canalisations privées de la ville, je ne parle pas du réseau public — sont en très mauvais état. Nous avons déjà traité quelques canalisations qui fuyaient très fortement, mais nous n'avons aujourd'hui aucun système automatisé de détection des fuites dans notre patrimoine, dans notre réseau municipal. Nous avons acquis un logiciel de suivi des consommations, de l'ensemble des fuites, en particulier de l'eau, et nous allons pouvoir installer des compteurs individuels dans chaque équipement pour pouvoir détecter les fuites et traiter les réseaux là où cela est nécessaire.

Il y a également des marges immenses dans notre consommation de fluides. Je rappelle que lorsque l'on compte l'électricité, le gaz et l'eau, nous sommes à 3 millions d'euros de dépenses annuelles, nous avons donc cherché partout où cela est possible. Si l'on économise 10 % sur ces 3 millions d'euros, cela nous fait 300 000 € de recettes, d'économies potentielles. Si l'on fait 5 %, ce sont 150 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Vous voyez qu'avec un effort de 5 %, par exemple, on finance largement le poste d'ingénieur que nous recrutons.

Je donne là quelques exemples, je ne cite pas tous les efforts d'optimisation que nous avons été capables d'engager. Mais pour la cuisine centrale, le partenariat avec la ville de Magny-les-Hameaux, qui consomme 1 000 repas quotidiens, nous permet d'atténuer les charges incompressibles qui viennent être optimisées sur 4 000 repas plutôt que 3 000 repas produits quotidiennement. Cela fait une économie, nous espérons que ce partenariat durera dans le temps puisqu'aussi longtemps qu'il dure, il nous permet, encore une fois, de mieux atténuer nos charges et d'amortir nos investissements.

La limitation du prix de la cantine, malgré l'augmentation très importante du prix des denrées, l'année dernière c'était 12 % et sur certains marchés cela risque d'être davantage. Nous avons profité du fait que les fournisseurs de la ville ne pouvaient pas sortir du marché et étaient contractuellement engagés avec la ville pour tenter de maintenir les prix. Mais malheureusement pour nous, nous aurons à renégocier ce marché dans un contexte inflationniste. En 2024 et 2025, nous risquons donc d'aller de nouveau vers des augmentations de denrées qui dépasseront les 12 % puisque les marchés renégociés suivront le cours constaté ces deux dernières années.

Nous avons fait un effort en termes de transformation des produits et l'augmentation de la végétalisation, avec deux plats végétaux par semaine, ce qui nous a permis de faire des économies substantielles sans rien retirer à l'équilibre des plats. En témoignent d'ailleurs l'explosion du nombre de consommateurs, puisqu'en l'espace de trois ans nous sommes passés à + 45 % de jeunes enfants qui mangent à la cantine municipale, ce qui est une très bonne nouvelle. Pour beaucoup d'enfants, c'est un repas sain et équilibré garanti dans la journée. Encore une fois, c'est une bonne nouvelle, mais c'est une mauvaise nouvelle pour notre budget et il faut être capable de l'assumer.

Autre exemple d'optimisation : nous avons internalisé les ateliers sociolinguistiques, ce sont les cours de français et les parcours de découverte de notre pays pour les personnes migrantes qui arrivent sur notre territoire. Là encore, en faisant exactement la même prestation, c'est-à-dire avec les mêmes agents que nous avons recrutés directement dans un service municipal plutôt que de passer par un prestataire externe. En recrutant les mêmes agents, en donnant les mêmes cours, les mêmes supports pédagogiques, en faisant les mêmes sorties, aucun changement dans le service rendu aux usagers et dans le nombre de bénéficiaires, nous faisons 40 000 € d'économie sur les budgets précédents.

Simplemten ayant pris la décision de sortir du marché qui liait la ville de Trappes à son prestataire associatif.

Pour le secteur périscolaire — un autre exemple encore et je remercie les services et l'élue qui a travaillé autour de cela —, nous sommes quasiment descendus à zéro sur les heures supplémentaires. Avec des recrutements fiabilisés, une lutte contre la précarité des contrats des agents. Et nous avons aujourd'hui des agents en contrat, en CDI ou titulaires de la fonction publique. Ce qui nous permet de passer, si ma mémoire est bonne, de 1 400 heures supplémentaires annuelles à quasiment 150 ou 200, 7 fois moins que constaté les années précédentes.

Toujours dans l'optimisation des moyens, une réorganisation de la Direction générale des services techniques qui vise à nous faire faire des économies, nous l'espérons, en reprenant ce que j'appelle des parts de marché au secteur privé. Aujourd'hui, nous avons des équipes qui s'occupent des espaces verts et de la propreté urbaine, et des prestataires font le même travail sur des secteurs différents de la ville. À travers le recrutement de trois agents des espaces verts et de deux agents de la propreté urbaine, plus quelques recrutements supplémentaires dans la régie bâtiment, nous allons tâcher de reprendre des marchés.

Il m'arrive très souvent de signer des prestations à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour retaper une pièce dans une école, faire des travaux de menuiserie, etc., ou pour nettoyer la ville de façon plus importante. Ce travail avec des équipes renforcées nous permettra, je l'espère, d'avoir beaucoup moins recours aux entreprises de tous corps d'état du marché de la ville de Trappes. Étant entendu que dans ce marché tous corps d'état, lorsque les entreprises nous envoient des factures, elles nous font évidemment payer le prix fort. Nous reprendrons intégralement, par exemple, le fauchage des espaces verts ou la rénovation des logements de la ville.

Lorsque vous faites faire un devis pour rénover un logement propriété de la ville, cela vous coûte très souvent 50 000 € ou 60 000 €. Lorsque vous faites la même chose en achetant le matériel directement par le magasin du centre technique municipal, et que ce sont les agents du CTM qui font les travaux, sachant qu'ils ont les compétences la plupart du temps, cela vous coûte trois à quatre fois moins cher pour une prestation identique. Nous avons fait des tests, remarqué que cela coûtait moins cher, nous réorganisons donc nos services pour qu'ils soient davantage en mesure de mener ces missions directement en régie.

Nous augmentons encore l'efficacité de notre suivi des prestataires. En témoigne d'ailleurs le marché de Veolia qui a succédé à l'entreprise Engie sur le chauffage des bâtiments municipaux, en particulier des écoles, avec une qualité de prestation incomparable. Elle est peut-être liée à un plus grand professionnalisme de la nouvelle entreprise, mais surtout à une plus grande pression mise par le centre technique municipal, notamment la technicienne énergie, sur le prestataire.

Enfin, renforcer l'attractivité de Trappes pour attirer les meilleurs éléments, avoir de bons fonctionnaires, de bons agents publics qui prennent à cœur leur métier et qui ont des compétences qu'ils ont su développer tout au long de leur carrière professionnelle. C'est aussi un meilleur gage d'utilisation des fonds publics et d'optimisation. C'est là aussi que des cadres concernés et impliqués peuvent trouver des optimisations et des marges d'économies à service public constant.

Pour être plus attractif, nous avons mis en place le télétravail depuis le mois de septembre, qui se développe dans les services où c'est plus facilement télétravaillable. La complémentaire santé, je l'annonçais lors d'un précédent conseil municipal, va être

améliorée lors du prochain conseil en avril. Nous allons nous mettre au niveau de standards du secteur privé puisque, comme vous le savez, la fonction publique, en matière d'aide à la complémentaire santé, est très en retard puisque l'État a souhaité que le service public ne s'y mette que dix ans après le secteur privé. Nous allons anticiper, je crois que les obligations légales sont en 2026, dès 2024 nous allons mettre en place une complémentaire santé attractive et avec un niveau d'aide financière significatif.

La mise en place également du congé menstruel, qui est une innovation que quelques rares communes en France ont mise en place. Nous avons décidé de nous y engager pour permettre d'affecter des autorisations spéciales d'absence aux femmes, au sein de notre personnel, qui ont des règles douloureuses ou qui souffrent d'endométriose.

Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui a été permis par un texte de loi en 2023, que nous allons donc verser cette année avant l'été.

Et enfin, l'expérimentation de la semaine de quatre jours qui va être initiée dans un ou plusieurs services d'ici la fin de l'année.

Des services publics renforcés, c'est également toujours adopter cette méthode de la concertation et de l'implication des citoyens à laquelle nous tenons beaucoup. Les assemblées citoyennes, qui ont vu leur budget multiplié par 16, travaillent de façon active. Et le budget participatif, le fameux 330 000 € d'investissement décidé par les habitants, pour les habitants, fonctionne très bien. C'était une première, nous nous attendions à avoir quelques projets, finalement nous avons recensé 86 projets de très grande qualité, certains que nous pourrions directement prendre en charge dans le budget communal classique. Puisqu'ils font l'objet de projets d'aménagement globaux, où nous avons déjà prévu d'anticiper les besoins de la population que nous réglions avec nos projets d'aménagement. Je pense notamment au secteur centre-ville mais pas uniquement. Beaucoup de projets originaux, innovants que les assemblées citoyennes pourront soumettre au suffrage des habitants, pour pouvoir les faire financer par le budget participatif.

Et enfin, de nombreux projets conçus pour les habitants :

- L'esplanade Pergaud que nous allons très bientôt inaugurer ;
- Les cours d'école Oasis, après celle de Jean Macé pour cette année c'est l'école Renoir qui est en pleine concertation avec les enfants, les parents d'élèves et les enseignants des deux écoles, maternelle et élémentaire ;
- Le parc de la Plaine de Neauphle, avec un investissement important de Saint-Quentin-en-Yvelines qui est garanti et obtenu, sur lequel la concertation démarre ;
- Les Assises de la Cité éducative également, avec un grand succès, là encore c'était une grande première, nous ne savions pas où nous allions. Mais le conservatoire était plein à craquer et nous avons pu continuer à travailler en tables rondes, les groupes de travail continuent à se réunir depuis. C'est une vraie bonne nouvelle, les Trappistes sont concernés par les enjeux éducatifs à Trappes et répondent présents. C'était pourtant une réunion par semaine, je crois, le mercredi si ma mémoire est bonne, en présence du Préfet et de la directrice académique ;
- Et enfin, l'aménagement de la place du 8 mai 1945, devant le Grenier à Sel, qui va être complètement revue, qui va accompagner le lifting du Grenier à Sel. Là encore, c'est une amélioration de la qualité des services publics de la ville de Trappes, et cette place du 8 mai va être travaillée avec l'assemblée citoyenne.

Je poursuis en présentant les quelques équipements à la pointe de la modernité que nous fournissons. J'insiste notamment auprès des élus de la majorité pour qu'ils soient fiers de

leur travail. Parce qu'il est très rare qu'une collectivité, en un seul mandat, réussisse à sortir autant de projets de terre, et les projets également qualitatifs :

- Trappes Plage, évidemment, qui a connu un succès unanime, investissement majeur du mandat ;
- Le Grenier à Sel, j'en parlais à l'instant : le cinéma qui va faire peau neuve fin avril ;
- L'esplanade Pergaud, là encore, ce sera le jour et la nuit entre les équipements vétustes et dégradés qui occupaient cette esplanade, est dorénavant un site flambant neuf, totalement moderne, qui viendra faire la jonction avec l'île de loisirs, pour les sportifs et y compris les moins sportifs ;
- Le stade Gravaud : le bâtiment principal va bientôt rentrer en phase construction, et le deuxième synthétique sera livré ensuite. Nous aurons donc un stade flambant neuf pour la pratique du football dans les prochaines années, d'ici l'été 2025 ;
- La Maison des familles également, qui viendra accueillir une grande salle des fêtes, avec une extension et une capacité d'accueil très largement augmentée. Plus globalement, au-delà de la salle des fêtes, tous les espaces attenants qui vont être rénovés : la coque du bâtiment, le centre social qui va être totalement modernisé avec un taux de subvention important. Nous sommes allés chercher des subventions un peu partout pour nous permettre de réduire les consommations énergétiques de ce bâtiment très énergivore ;
- Et le Parc de la Plaine de Neauphle, j'en parlais tout à l'heure.

Le droit à l'excellence pour tous se traduit aussi par des projets, il n'y a pas que les bâtiments, il y a des projets construits par les services qui portent leurs fruits :

- Vous avez beaucoup entendu parler de l'extraordinaire jumelage avec la Comédie-Française, il nous reste encore un an et demi de jumelage et nous travaillons de façon très étroite et très amicale avec cette belle institution ;
- Le programme Kesk'IA autour de l'intelligence artificielle, dont les premiers lauréats trappistes ont connu un immense succès et continuent leurs allers-retours aux États-Unis ;
- Les Jeunes Ambassadeurs Culturels, une quarantaine de jeunes qui, au travers des festivals, des institutions culturelles, découvrent les richesses de la culture française et les partagent avec leurs pairs et l'ensemble des habitants en programmant des spectacles donnés à Trappes ;
- Et nous poursuivons toujours — j'espère que l'on pourra continuer à le faire longtemps — les séjours à 10 €, ainsi que les séjours pour l'ensemble des collégiens de classes de 4^{ème} en Europe.

Les projets qui vont émerger dans les deux années qui viennent, mais qui vont commencer cette année avec des investissements notables :

- L'épicerie sociale innovante et le pôle social qui va être constitué juste ici, près de la mairie, à l'emplacement de l'actuelle épicerie désaffectée, l'ancien Cappadoce. L'idée, c'est vraiment de faire une épicerie sociale ouverte aux habitants du quartier, dans laquelle, en tout anonymat, les personnes accompagnées peuvent venir bénéficier d'un panier à moindre prix. Nous allons également pouvoir installer dans les étages qui seront construits, l'espace solidarité qui est actuellement aux Merisiers, qui est tout à fait indigne dans la façon dont il accueille les publics, notamment sans-domicile-fixe. Ils seront accueillis dans des conditions modernes, agréables et confortables. C'est l'un des équipements livrés, théoriquement, si ma mémoire est bonne, à l'été ou à la rentrée 2025, que nous pourrions inaugurer pendant ce mandat ;

- Et enfin, un pôle social et d'éducation populaire, pour l'instant nous n'avons pas encore le nom, nous allons y travailler, au cœur des Merisiers. Vous avez vu les constructions de logements en cours, les rez-de-chaussée seront réservés pour la ville de Trappes et ses services publics. Nous y réunirons la Maison des jeux, le Centre social, la Maison des parents, un Relais petite enfance. L'idée est d'en faire un espace pour les habitants, ouvert aux habitants, et pas uniquement sur les horaires d'ouverture, par les agents de la ville de Trappes. 1 200 m² d'espaces tout neufs, modernes, et cela nous permettra de fermer des équipements qui sont aujourd'hui énergivores, extrêmement consommateurs de fluides, dans les années qui viennent ;
- Un nouveau service pour les personnes âgées, qui était un engagement municipal, une navette municipale pour les personnes âgées, qui va également voir le jour dans quelques semaines. Elle permettra de faire ses courses, d'aller à un rendez-vous médical. Et j'en remercie les services et les élus qui travaillent sur ce projet depuis un petit moment ;
- Une ville plus inclusive. Très récemment, nous avons inauguré l'Unité d'Enseignement Maternel Autisme (UEMA) au sein de l'école Wallon, une grande fierté. Les enfants autistes peuvent maintenant être accompagnés dans des conditions adaptées sur le plan pédagogique et sur le plan matériel. Évidemment, avec des capacités insuffisantes pour l'ensemble du bassin de population, mais, malgré tout, c'est une première dont nous sommes très fiers ;
- Les cours d'école Oasis, j'en parlais ;
- Les nouvelles aires de jeux, que ce soit dans les grands sites comme l'esplanade Pergaud ou diffusées à travers la ville, ou d'ailleurs au sein des écoles ;
- Un plan de formation, on y tient beaucoup, des agents aux enjeux du handicap. Former l'ensemble des animateurs, les directeurs des centres de loisirs et les agents d'accueil de tous les sites municipaux, quels qu'ils soient, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, que ces handicaps soient visibles ou invisibles, car il y en a beaucoup. Et un diagnostic et un plan d'action que nous allons élaborer avec les acteurs du territoire, les personnes en situation de handicap elles-mêmes, les associations du champ du handicap, pour nous permettre d'avoir une action à 360° sous l'égide de notre chargé de mission handicap, Monsieur Lobry ;
- Une administration moderne et efficace, qui simplifie toujours la vie des usagers. C'est vraiment l'un des enjeux majeurs, lorsque l'on est élu à la tête d'une ville ou lorsque l'on est agent de la fonction publique et que l'on a tendance à croire que l'on fait bien son travail, c'est le cas mais on peut toujours améliorer les choses et simplifier la vie des habitants. Il faut cesser de demander des kyrielles de documents administratifs dont on n'a pas besoin ou que l'on a déjà en double ou en triple exemplaires au sein de la mairie. Il faut donc toujours continuer à nous poser la question d'améliorer l'expérience usagers, et non pas l'expérience clients comme dans le privé, c'est pour les usagers du service public qui nous financent ;
- Un meilleur accueil à l'hôtel de ville. Nous avons facilité les prises de rendez-vous, à la fois en numérique et en présentiel. Et pour moderniser l'accueil, on évite de faire la queue plusieurs fois, une famille qui vient pour faire plusieurs démarches fait la queue une fois pour toutes et elle a un accès aux différents services en gagnant du temps et de l'énergie, à la fois pour nos agents et pour les usagers ;
- Un travail remarquable dans les cimetières a été engagé par Djamel Arichi, adjoint en charge de l'amélioration des services aux usagers. Avec un investissement significatif mais qui a considérablement amélioré l'expérience pour les personnes qui veulent rendre visite à leurs proches enterrés dans nos cimetières, que ce soit dans le cimetière du Village ou dans celui côté Jean Macé ;
- Une inscription qui va passer dès le mois de septembre au jour J. Rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps — quand je parle d'améliorer l'expérience usagers — il y a à

peine trois ou quatre ans on demandait aux habitants — je vois des mamans qui étaient concernées et qui s'arrachaient les cheveux — de s'inscrire 30 jours avant la consommation des activités, que ce soit la cantine ou les activités périscolaires. C'est très compliqué de s'organiser 30 jours avant, en particulier pour les personnes qui ont des petits jobs ou qui travaillent en intérim. Nous sommes donc passés à J-2 dès le mois de septembre 2020, de façon très efficace, nous avons travaillé l'été pour le permettre. Et aujourd'hui nous passons à J-0, après un travail d'optimisation et de simplification auprès de nos services, pour la cantine municipale comme pour les activités périscolaires. Ce sera donc considérablement simplifié pour les parents d'enfants scolarisés à Trappes ;

- Un nouveau processus d'inscription également au périscolaire, qui a fait ses preuves. Nous avons des queues interminables et des moyens humains considérables mobilisés devant la mairie sur la deuxième quinzaine d'août pour inscrire en urgence les familles pour l'école. Dorénavant, nous avons un processus qui nous a permis, dès 2023, d'être beaucoup plus efficace, d'inscrire les Trappistes beaucoup plus en amont et d'éviter les difficultés liées à la rentrée. Nous allons encore améliorer ce processus pour la rentrée 2024, avec l'espoir qu'il n'y ait plus de queue du tout, plus ce fiasco de la queue interminable pour inscrire ses enfants à la dernière minute, comme c'était de tradition à Trappes ;
- Le déploiement du signalement citoyens sur l'application « Trappes&Moi », qui voit le jour en 2024, en phase d'expérimentation dès le mois de mai, je crois, en phase bêta pour le grand public. Tous les Trappistes qui veulent expérimenter pourront le faire, après une première expérimentation par les assemblées citoyennes, les élus et les services municipaux. Dorénavant, on élargit à l'ensemble des Trappistes volontaires en phase bêta, je crois que ce sont quelques centaines de participants, Fouzi Bentaleb et Djamel Arichi pilotent ce projet. Et dans quelques mois, d'ici fin 2024, nous pourrons l'ouvrir à la totalité des Trappistes ;
- La mise en place d'une borne d'évaluation de la satisfaction à l'entrée de l'hôtel de ville. C'est toujours le même sujet, vérifiez que ce que nous faisons, la façon dont on accueille, le travail des services est apprécié, ou non, pour pouvoir nous améliorer au quotidien et ne pas considérer que nous avons atteint notre but ;
- La communication qui s'améliore, c'est important, parce que l'accès aux droits n'est pas identique pour tous, selon que l'on soit bien informé ou mal informé, que l'on ait des proches qui travaillent à la mairie, ou pas. L'acquisition des nouveaux journaux électroniques d'information, ce sont les panneaux d'affichage, les espèces de grandes télévisions que vous voyez à travers la ville, qui sont beaucoup plus lisibles que les anciens panneaux préhistoriques dont disposait la ville. Et le développement des notifications sur l'application Trappes&Moi, c'est très pratique en cas d'urgence pour annoncer une tempête, l'ouverture des inscriptions aux activités périscolaires, pour annoncer l'ouverture aux inscriptions pour les séjours, par exemple, etc..
- Toujours des services publics renforcés et améliorés. La police municipale n'a jamais autant fonctionné avec autant d'effectifs, nous avons dorénavant 9 policiers municipaux de plein exercice, 4 ASVP. Lorsque nous avons pris nos fonctions, il n'y avait que 3 policiers municipaux et 3 ASVP, une capacité d'action qui est donc sans commune mesure. Avec un nouveau chef de la police municipale qui nous permet désormais d'avoir au minimum 4 patrouilles de nuit par semaine, engagement déjà tenu. Une brigade canine, vous avez certainement croisé Sally et Milord, nos deux auxiliaires canins. Finalement, nous n'avons pas 9 policiers municipaux mais 11 en réalité, qui patrouillent également de jour comme de nuit, avec une grande efficacité pour dissuader la commission d'actes de délinquance ou de violence ;
- Des moyens techniques et technologiques accompagnent également notre activité en matière de tranquillité publique, cher Gérard, avec des caméras intelligentes anti-dépôts sauvages qui nous ont permis d'identifier nos premiers contrevenants.

Nous faisons partie des premières villes à expérimenter le dispositif avec succès, cher à Aurélien Perrot. Puisque nous avons déjà trouvé, y compris des gens qui ont pignon sur rue, ce ne sont pas seulement des particuliers qui viennent jeter leurs déchets. Nous avons pu prendre en flagrant délit des dépôts sauvages grâce à ces caméras intelligentes qui les détectent, qui distinguent la circulation habituelle, les mouvements de population classiques. Et nous avons déjà repéré des commerçants qui, plutôt que de prendre un contrat de ramassage de leurs déchets, préfèrent jeter cela pour que les services municipaux les récupèrent. Nous avons repéré des particuliers dans leur camionnette, qui sortent des chauffe-eaux et les déposent sur la voie publique. Les premières verbalisations et les premiers procès vont donc tomber, nous allons en faire des exemples et nous allons fortement communiquer autour de cette situation pour que chacun comprenne, à Trappes, y compris parmi les entreprises qui jettent leurs déchets à Trappes un peu n'importe comment, que dorénavant l'impunité c'est fini et qu'ils peuvent être surveillés à n'importe quel moment du jour et de la nuit ;

- Des caméras mobiles également, cette fois pour la tranquillité publique, trois caméras mobiles déployées dans les zones où nous constatons la commission d'actes de délinquance en lien avec la Police nationale. Nous avons une carte de Trappes de commission des actes de délinquance, notamment ce que l'on constate beaucoup ces derniers temps, surtout à Saint-Quentin-en-Yvelines mais partout en France malheureusement, ces véhicules qui se font complètement désosser dans la nuit, que ce soit sur la voie publique ou dans des parkings souterrains. Nous ne pourrons pas mettre nos caméras dans les parkings souterrains privés, mais nous pourrons les déplacer sur des sites en plein air qui font l'objet de prédatons de cette nature. Et ces caméras mobiles qui, par définition, sont déplaçables d'un secteur à l'autre, seront accompagnées d'un plan de 60 nouvelles caméras de vidéosurveillance qui vont mailler la commune sur les principaux points de commission des actes de délinquance ;
- Et enfin, un diagnostic vitesse qui sera rendu avant la fin de l'année, qui nous permettra d'identifier les routes, les rues où la circulation est la plus rapide, où elle est la plus dangereuse, et où il y a le plus de risques d'accidents. Ce, pour nous permettre d'intervenir efficacement par la modification du mobilier urbain, l'aménagement de dispositifs casse vitesse, etc.

Une ville qui se prépare aussi, c'est l'un des enjeux majeurs pour notre mandat, au changement climatique :

- Avec le bilan carbone de la ville qui a déjà été élaboré, et qui a pris une photo à l'instant T de nos consommations carbone en tant que commune, le territoire dans son ensemble, la ville en tant que collectivité en particulier. Ce bilan nous permettra chaque année, ou en tout cas régulièrement lorsque nous ferons les nouveaux bilans carbone, de vérifier si les actions que nous mettons en œuvre diminuent notre empreinte carbone. Ces actions, c'est notamment le Schéma directeur immobilier et environnement qui va nous permettre de les déterminer. Ce schéma directeur analyse l'ensemble de notre patrimoine, de nos besoins et vérifie que notre patrimoine est convenablement entretenu, on nous donne des priorités en matière d'assistance. C'est peu dire que nous aurons, dans les années qui viennent, dans la décennie qui vient en particulier, d'immenses investissements à réaliser pour que toutes nos passoires thermiques soient rénovées. Pour que les équipements éventuellement obsolètes soient transformés, fermés, réaménagés, et pour sortir d'une forme de gabegie, de gâchis aujourd'hui dans la consommation de notre foncier et de notre énergie. Nous avançons un peu à vue sans pilotage particulier ;

- Le schéma directeur vélo aussi, qui va nous permettre de rattraper le retard pris sur notre territoire par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et par la commune elle-même dans la cyclabilité de la ville. Avec des pistes cyclables qui seront prioritairement construites là où c'est le plus utile, pour permettre les circulations et notamment les trajets domicile-travail et domicile vers les services publics, vers le marché des Merisiers par exemple, ou vers les gymnases et les écoles ;
- Un schéma de déplacement de l'administration aussi, pour être sûr que nos besoins en termes de véhicules en particulier, soient adaptés, quels que soient les véhicules, aux besoins de l'administration, pour l'instant il n'y avait pas de stratégie. Vous voyez qu'il n'y a pas beaucoup de schémas dans notre ville, on avance mais on ne sait pas vers où. Le but est vraiment qu'à chaque fois, sur tous ces sujets, nous avançons en ayant un vrai plan. C'est Google Maps, on sait où on va et on sait par quel chemin on arrive au plus vite ;
- Un schéma directeur également des achats publics socialement et écologiquement responsables. C'est très important parce que lorsque l'on achète, on peut beaucoup polluer ou moins polluer, on peut acheter vertueux sur le plan social en créant de l'emploi local, en donnant du travail aux personnes en situation de handicap. Ou on peut acheter irresponsable, acheter un produit en Chine ou à un producteur français, ce n'est pas pareil et ce ne doit pas être le fruit du hasard. Pour cela, il y a des démarches d'achat social et écologiquement responsable. L'idée de ce schéma directeur est de se faire accompagner par un cabinet spécialisé qui nous permette de faire le diagnostic de la qualité de nos achats aujourd'hui. Et de le transformer petit à petit, en maîtrisant évidemment l'évolution des coûts, le cas échéant, pour répondre aux enjeux politiques ;
- Une recherche d'économies d'énergie, j'en ai parlé ;
- La mutualisation des équipements ;
- La désignation de référents sobriété ;
- La fin de l'éclairage ornemental ;
- Nous avons également enfin déployé la capacité de faire du chauffage différentiel. Il ne sert à rien de chauffer toute une école si l'on n'utilise que quatre salles. Cela ne sert à rien de chauffer tout un bâtiment si l'on ne prête qu'une salle à une association pour une réunion de deux heures. Il faut donc être capable de chauffer de façon différentielle les espaces. Cela suppose d'installer des équipements assez coûteux mais rentables sur le temps long ;
- L'investissement dans la réhabilitation des bâtiments, j'en ai largement parlé ;
- La lutte contre les îlots de chaleur, avec les premières cours Oasis, on en a aussi parlé, mais on continuera ces cours Oasis. Et surtout, on installera également des îlots de fraîcheur mobiles au sein de la ville, dans les endroits les plus bétonnés, là où il y a le moins d'arbres, de végétation. Cela ne vient pas remplacer la renaturation qui est l'un des projets de la ville de Trappes, mais, dès l'été qui vient, à travers une création originale à Trappes avec des entreprises de Trappes, notamment une structure de l'ESS et un designer de Trappes, nous viendrons équiper plusieurs places en îlots de fraîcheur ;
- L'avancée du réseau de chaleur urbain, c'est un sujet dont nous allons beaucoup parler, je n'y reviens donc pas. Et la volonté également de créer une coopérative photovoltaïque au sein de la ville de Trappes, associant les habitants de la ville.

Sur la technique, maintenant que j'ai parlé grossièrement et plus rapidement des orientations budgétaires.

Sur la partie recettes :

- Des recettes réelles de fonctionnement qui sont projetées en légère hausse. Cela accompagne évidemment l'inflation, la révision des bases d'imposition par le Parlement. Un projet de budget 2024 estimé à 61 millions d'euros, malheureusement nous ne sommes pas assurés d'avoir des recettes à cette hauteur, mais c'est ce que nous inscrirons de façon réalisée, je l'espère, au budget ;
- Des dotations et recettes compensatrices, que nous projetons avec prudence, vous le voyez, avec 14,8 millions d'euros de Dotation globale de fonctionnement, en léger retrait par rapport au montant constaté l'année dernière. Vous en avez le détail ici, entre les différentes composantes de nos recettes : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine. Pour ce qui concerne les financements liés à Saint-Quentin-en-Yvelines, puisque toutes les villes de Saint-Quentin perçoivent une partie des impôts de Saint-Quentin-en-Yvelines, pas de changement, nous connaissons la recette quasiment à l'euro près. Pour le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France, nous l'avons estimé à peu près au même montant que l'année dernière. Et pour les compensations au titre des exonérations de taxe foncière, nous avons fait un arrondi à 1 500 000 € comme l'année dernière ;
- Je vous le disais, la ville fait le choix de maintenir son taux d'imposition. Nous projetons donc un niveau de recettes à 19 700 000 €, en intégrant la hausse des bases fiscales décidée par le Parlement, mais un taux, à Trappes, qui n'augmente pas.

Nos dépenses de fonctionnement :

- Là, c'est l'inscription budgétaire pour 2024, à 58,8 millions d'euros. En hausse, mais on la compare aux réalisés des années précédentes, évidemment notre réalisé, je l'espère d'ailleurs, sera plus faible que les 58,8 millions d'euros. Cela nous permettra d'épargner suffisamment pour financer nos investissements. Vous l'avez compris, nous aurons face à nous un mur d'investissements dans les années qui viennent. Et notre capacité à épargner autant que les années précédentes, au regard de l'augmentation des besoins de la population, n'est pas garantie. C'est notre grande inquiétude, pour être tout à fait transparent avec tout le monde, nous le constatons d'ailleurs cette année dans notre compte administratif, nous le verrons le 2 avril ;
- Nous constatons que notre épargne diminue, fond, ce qui est autant de moins à apporter en investissement sur nos équipements publics. Et c'est un vrai problème, parce que lorsque nous empruntons auprès des banques, elles regardent de très près notre niveau d'épargne. Et ce niveau d'épargne qui baisse, c'est comme si vous aviez toujours le même salaire qui rentre à la fin du mois, mais que vous aviez vos dépenses qui augmentaient. Et petit à petit, vous ne dégagiez presque plus rien tous les mois, le jour où vous allez voir la banque pour lui demander de vous prêter de quoi acheter une nouvelle voiture, elle se demande si vous avez la capacité à rembourser dans les délais impartis. C'est exactement ce qui arrive à la ville de Trappes et à l'ensemble des villes en France qui voient leur autofinancement rogné au fur et à mesure, au moment même où leurs besoins en investissement explosent, avec la nécessité de prendre le cap de la transition écologique.

En investissement :

- 15,5 millions d'euros pour les bâtiments municipaux ;
- 5 millions d'investissement pour le stade Gravaud, la quasi-totalité des dépenses pour le stade Gravaud sera réalisé en 2024 ;
- 2,7 millions d'euros pour les bâtiments scolaires, là nous sommes sur les dépenses liées à la rénovation classique. Vous savez que depuis trois ans, nous avons très

considérablement augmenté le niveau d'investissement pour l'entretien des bâtiments scolaires, qui étaient dans un état assez piteux, avec des toitures qui fuient, des toilettes dans un état déplorable. Nous avons donc mis en place en particulier un plan de rénovation des sanitaires qui a commencé l'été dernier et qui se poursuivra dans les années qui viennent. Avec l'objectif de résorber nos sanitaires dans un état déplorable, je le disais, qui créent de vraies difficultés d'apprentissage pour les enfants qui sont obligés de se retenir, qui ne veulent pas aller aux toilettes parfois, au regard des problèmes d'urine ou de salubrité qui peuvent exister. Ce phénomène existe partout en France, en élémentaire, dans les collèges et les lycées et j'estime qu'à Trappes nous devons être exemplaires. Nous avons d'ailleurs présenté au préfet, qui est venu rendre visite à la ville de Trappes et à ses projets vendredi dernier, notre volonté de résorber en à peine trois ans — ce qui est un miracle, certaines villes le font en 15 ou 20 ans, quand elles le font. Et nous allons le faire en trois ans, en concentrant l'investissement sur la rénovation des sanitaires avec, j'espère, le soutien de l'État, j'espère avoir convaincu Monsieur le Préfet.

- 1 million d'euros pour la Maison des familles, j'en parlais tout à l'heure, pour la salle des fêtes. Pour la maison des familles, on est à peu près à 1,5 million, chacun de ces investissements étant réparti sur deux années. Je parle vite mais c'est parce que j'ai beaucoup de choses à dire, j'espère que vous suivez et que je ne vous abreuve pas trop d'informations ;
- Et 850 000 € sur l'année 2024 pour l'épicerie sociale qui sera financée sur deux années. C'est donc à peu près le double, on sera sur 1,8 million, si ma mémoire est bonne, d'investissement sur l'épicerie sociale ;
- 4,8 millions d'euros pour les espaces extérieurs, puisque l'on soigne l'espace public autant qu'on le peut, avec 1,5 million d'euros pour les travaux d'entretien de la voirie et pour les nouvelles pistes cyclables pour l'année 2024, on fera au moins une piste cyclable dans l'année ;
- 600 000 € pour la rénovation de la place du 8 mai 1945 devant le Grenier à sel, j'en parlais tout à l'heure ;
- Et encore 160 000 € pour les cimetières de Trappes, pour finir la rénovation des allées de ces cimetières ;
- 3 millions d'euros d'acquisition de matériels, de véhicules et de mobiliers pour continuer de moderniser nos services et les outils dont ils disposent pour travailler efficacement ;
- Cette année, beaucoup d'acquisitions foncières potentiellement projetées, avec quelques opportunités qui s'offrent à la ville de Trappes sur des secteurs stratégiques ;
- Et enfin, 220 000 € pour l'enfouissement de la Route nationale 10, la contribution de la ville qui, comme vous le savez, a augmenté avec le nouveau plan de financement qui a fait passer de 90 à 149 millions le plan d'investissement de la RN 10.

La dette de la ville augmente puisqu'il faut financer nos investissements. Nous sommes à 45 millions d'euros de dette pour la ville de Trappes, et nous continuerons à emprunter dans les années qui viennent. L'objectif étant que cette dette soit soutenable et pour qu'elle le soit et que des établissements bancaires puissent nous prêter de l'argent pour financer nos investissements, il faudra que nous dégagions des marges en fonctionnement, il faudra que nous fassions des économies partout où cela est possible pour augmenter notre épargne, comme je l'indiquais tout à l'heure. Ce, pour ne pas dépendre que des banques, même si l'augmentation de notre épargne ne suffit pas à financer nos investissements, bien sûr, mais elle donne des gages pour que les banques nous prêtent et, si possible, à des taux supportables.

Notre dette est sécurisée, ce n'est pas un sujet d'inquiétude. Elle est indexée, sur sa totalité, sur des taux relativement fixes : 25 lignes de crédit à taux fixe pour 62 % de notre endettement. Euribor à 3 mois et 12 mois, c'est le taux de change interbancaire, c'est-à-dire le taux auquel les banques se prêtent entre elles. Les banques nous prêtent à ce taux-là, plus une marge qu'elles se font, évidemment, pour 26 % de notre dette. Et le reste, 11 % est indexé sur le livret A dont le taux, comme vous le savez, est décidé par l'État. Une dette complètement sécurisée, qui n'a pas à nous inquiéter sur sa structure actuelle. Évidemment, nous ne recourons, lorsque nous faisons des emprunts, qu'à des taux sécurisés, nous n'allons pas jouer en bourse l'argent ou l'avenir des Trappistes.

En proposition d'équilibre, nous vous présenterons un projet de budget au conseil municipal du 2 avril, à hauteur de 65 millions d'euros pour la section de fonctionnement, dont vous avez le découpage entre les différents types de charges, les différents chapitres. Pour la section d'investissement : 41 millions d'euros, qui comptent évidemment les investissements de l'année 2024, mais aussi des reports des années précédentes qui viennent s'impacter sur notre budget le temps de l'achèvement des projets qui les portent. Évidemment équilibrés en recettes et en dépenses, comme la loi l'exige, à la fois pour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Voilà pour la présentation du budget, tel qu'il vous sera présenté le 2 avril. Je donne la parole à Noura Dali-Ouharzoune pour la partie ressources humaines.

Madame DALI OUHARZOUNE

Merci, Monsieur le maire. Je vais aborder de manière un peu plus succincte la structure des effectifs, notamment la différence entre nos titulaires, stagiaires et contractuels. Nous avons une légère baisse de nos effectifs de titulaires mais, a contrario, une légère augmentation de nos contractuels. Nous avons une catégorie « autres » qui met en avant des agents qui relèvent d'un autre statut mais qui font toutefois partie de notre masse salariale.

Ensuite, nous avons la répartition par catégorie. Une légère hausse de la catégorie C, une légère hausse de la catégorie B, et une constance de la catégorie A. Ce qu'il est notamment important de souligner, c'est que l'on peut observer que nos agents de catégorie A représentent 10 % des effectifs.

Ensuite, nous avons notre masse salariale qui s'élève à 35 508 552 €, qui intègre notamment le GVT, le glissement vieillesse technicité, l'internalisation des ateliers de français, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, la hausse du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023, les augmentations du SMIC, la hausse de la prise en charge du titre de transport, la refonte des grilles indiciaires, la garantie individuelle du pouvoir d'achat. Nous avons effectivement de nombreuses mesures qui font finalement que l'augmentation de la masse salariale reste quand même faible.

Nous avons 14 801 heures supplémentaires effectuées sur l'année 2023 pour un montant de 322 477 €. Ce nombre d'heures supplémentaires est principalement lié à la gestion des émeutes et au dispositif Trappes-plage. Ceci dit, le poids des heures supplémentaires dans la masse salariale reste faible.

Ensuite, nous avons l'évolution des éléments de rémunération. Nous avons différentes catégories :

- L'IFSE qui est relativement constant par rapport à l'année 2022 ;
- Une légère baisse du CIA qui est le complément indemnitaire annuel ;

- Une légère baisse des primes et indemnités ;
- Une constance au niveau de la prime de fin d'année.

Ce qu'il est important de relever, c'est que la GIPA, la garantie individuelle du pouvoir d'achat, connaît une forte augmentation. Notamment compte tenu de la conjoncture et de l'inflation sur la période 2018–2022.

En ce qui concerne l'évolution des éléments de rémunération, nous avons de nombreux agents qui bénéficient de la participation employeur de la complémentaire qui est en baisse. Cela s'explique par le fait que nous sommes justement en train de travailler sur de nouvelles mesures pour avoir pour objectif d'offrir une meilleure couverture de protection sociale complémentaire, notamment, je l'espère, au prochain Conseil municipal.

Ensuite, nous avons le rapport égalité femmes–hommes. Vous avez une répartition d'un côté selon les filières, de l'autre par catégorie. Ce que l'on peut noter, c'est que l'on a une forte représentativité des femmes sur la collectivité, à savoir 64 % des effectifs. Elles sont effectivement surreprésentées sur certaines filières, notamment la filière administrative, la filière animation et la filière médico-sociale. A contrario, elles sont sous-représentées sur les filières sportive, technique et au sein de la police municipale.

Sur la deuxième partie de la catégorie, en tout cas sur la répartition par catégorie, elle est relativement homogène entre les femmes et les hommes. J'ai déjà fait état du fait que les femmes sont majoritaires dans la collectivité, par contre elles sont plus souvent contractuelles. Parmi les contractuels, les femmes sont plus souvent en CDI que les hommes. Les femmes ont bénéficié davantage de titularisations, d'avancements de grade et de promotions internes.

Nous avons également de fortes demandes sur des temps partiels qui sont plus fréquents pour les femmes. Ainsi que des femmes qui ont plus fréquemment recours aux formations. Et une légère différence de rémunération sur laquelle nous travaillons notamment, car nous sommes légèrement inférieurs à la moyenne nationale.

Ensuite, je vais aborder les quatre axes du plan égalité femmes–hommes :

- Notamment le premier axe qui est d'évaluer, prévenir, traiter les écarts de rémunération ;
- Le second qui est de garantir l'égal accès entre les femmes et les hommes aux corps cadre d'emploi, grades et aux emplois de la fonction publique
- Le troisième axe qui est de favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, nous avons notamment pu le voir avec la demande de temps partiel ;
- Le quatrième axe qui est de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.
-

Nous avons différentes fiches d'action sur lesquels travaillent les services.

Je vais laisser la parole à ma collègue Murielle Bernard qui est en charge de l'égalité femmes–hommes et de la Ville inclusive, pour vous faire part des dispositifs mis en place.

Madame BERNARD

Au niveau du territoire, nous voulions également promouvoir l'égalité femmes–hommes. Nous avons donc notre dispositif « femmes à l'honneur » qui nous permet d'organiser différentes actions sur la ville tout au long de l'année. Nous avons de grands temps forts : la journée du 8 mars et la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25

novembre. Nous avons notre festival qui est autour de la journée du 8 mars, la journée des droits des femmes. Nous proposons des cours non genrés au niveau du sport, des ateliers sociolinguistiques, pour permettre aux femmes de s'émanciper.

Au niveau de l'éducation, le fait de réduire les journées de périscolaire contribue au fait que les femmes puissent continuer à travailler et ne pas s'arrêter le mercredi ou ne pas réduire leur temps de travail. En accueillant les enfants en situation de handicap dans les centres, c'est toujours pareil, nous autorisons ces femmes à travailler à temps plein. Et au niveau de l'insertion professionnelle et de la jeunesse, nous souhaitons promouvoir tous les métiers, pour qu'il n'y ait pas de stéréotypes au niveau de l'orientation. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Murielle, merci Noura pour cette présentation. La parole est maintenant aux différents groupes du Conseil municipal. Qui souhaite la parole ? Et je salue Monsieur Malandain qui arrive entre-temps, j'imagine qu'il a été noté, et Sandrine Grandgambe a dû nous quitter pour aller en conseil de classe. Y a-t-il des prises de parole ? Je sais que certains se réservent pour le vote du budget le 2 avril prochain, dans 15 jours, en général c'est le cas de Monsieur Malandain. Y a-t-il d'autres prises de parole dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires que le législateur a pensé pour que nous puissions avoir cet exercice d'échange ? Madame Barone.

Madame BARONE

J'ai pris bonne note d'un certain nombre de remarques sur le contexte économique morose, sur les efforts menés pour faire des économies de fonctionnement. Je note aussi une situation vis-à-vis de l'endettement que l'on peut qualifier d'assez bonne. Mais j'ai vraiment un questionnement sur la politique d'investissement, parce qu'elle est très soutenue par rapport à des recettes dont vous nous avez dit que l'on pouvait avoir quelques questionnements. Non seulement les recettes fiscales, mais aussi les recettes qui viennent de l'État et d'autres organismes.

Ma question est la suivante : au niveau de cette politique d'investissement, n'aurions-nous pas intérêt à ce qu'elle soit plus sélective ? Ce qui permettrait, évidemment, de répondre aux besoins des personnes, prendre moins de risques, d'autant plus qu'il me semble que l'on ne recourt pas beaucoup à l'emprunt. Et également d'avoir une pression fiscale un peu moins forte sur la population trappiste puisque, vous l'avez souligné, il y a à peu près un tiers des Trappistes qui payent la taxe foncière. Si cette dernière a peut-être fait l'objet d'une petite baisse en 2020, elle est surtout à un taux le plus élevé de Saint-Quentin en Yvelines, bien avant d'autres villes que vous avez citées.

Compte tenu de tout cela, les classes moyennes sont assez affectées par la baisse du pouvoir d'achat, ce sont elles aussi qui payent cette taxe foncière. Ne pourrait-on pas faire un geste vis-à-vis de cette population, et, d'autre part, avoir une politique d'investissement qui soit plus ciblée ? J'ai en particulier une grosse interrogation sur l'utilité de dépenser 5 millions sur le stade Gravaud.

Monsieur le Maire

Merci. Je vais déjà corriger une contre-vérité factuelle, que vous devriez savoir d'ailleurs, puisque la situation du taux d'imposition a évolué en 2021 avec une baisse de 5 %. Que, comme nous l'indiquait le visuel projeté tout à l'heure et l'accompagnement de ma présentation, non seulement la ville de Trappes n'est pas celle qui a le taux le plus élevé de Saint-Quentin-en-Yvelines, contrairement à ce que vous venez de dire, mais c'est la 5^{ème} dans l'ordre sur 12 communes. C'est-à-dire des communes ont des taux d'impôt plus élevés, voire nettement plus élevés que nous, la ville d'Élancourt, de Voisins-le-

Bretonneux, des Clayes-sous-bois et de Magny-les-Hameaux. Et Elancourt, c'est plus de 39 %, près de 40 % là où nous sommes à 35 %.

C'est donc important de poser des questions, de défendre des orientations, d'avoir des désaccords le cas échéant, mais de ne pas raconter n'importe quoi. Dire de Trappes que c'est la ville qui a le taux d'imposition le plus élevé de Saint-Quentin-en-Yvelines, c'était le cas il y a quelques années mais ce n'est plus le cas. Puisque Trappes a baissé ses impôts, Trappes se gère le mieux possible, il est important d'être attentif à la vérité quand on s'exprime.

Sur le fond, quant à la politique d'investissement, toute la difficulté est précisément celle-là, c'est que l'on est face à un mur d'investissements. Et qu'il y a des investissements qui n'ont pas forcément été réalisés en temps et en heure par le passé, notamment sur la dernière décennie en particulier qui a vu la population croître, avec la construction de quartiers nouveaux, l'arrivée de populations nouvelles. Je pense à la ZAC de l'Aréostat, je pense aux nombreux programmes immobiliers en centre-ville, qui font que les besoins augmentent. Et, à Trappes, ce sont plus de 500 naissances chaque année, ils ont besoin de places en crèche, je ne peux pas leur dire d'attendre, et à Trappes nous sommes sous-dotés, près de 20 points en moins en taux de couverture pour les crèches que les villes de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. 60 % de taux de couverture, pour prendre le terme un peu barbare de la CAF, et à Trappes nous sommes à 40 % de taux de couverture.

Je peux donc dire que je ne construis pas de crèches, c'était d'ailleurs le choix jusqu'ici, et me contenter de cela, mais je peux aussi dire à Madame Samad qu'il y a plein de gens qui font des enfants qui n'ont pas de place, qui n'y arrivent pas puisque tous les jours elle reçoit des dizaines de courriers de gens qui ont besoin d'une place de crèche pour retourner travailler, par exemple. Puis-je dire à ces mamans, puisque la plupart du temps ce sont les mamans qui se sacrifient, Murielle, pour garder leurs enfants quand il n'y a pas de place en crèche ou pas d'assistante maternelle, qu'il faut attendre ? Honnêtement, j'aimerais leur dire cela, cela me faciliterait la vie, je n'aurais pas à me faire des nœuds au cerveau pour trouver des moyens, des crédits, pour aller négocier auprès des partenaires des subventions et faire preuve d'inventivité.

D'ailleurs, nous en sommes très heureux, je l'ai déjà dit au Conseil municipal, quand on fait le choix de positionner notre nouvelle crèche qui va commencer sa construction, je l'espère en 2025, sur la Cité nouvelle, cela nous permet d'obtenir des financements de l'ANRU et de n'avoir plus que 30 % des 5 millions d'euros d'investissement nécessaires à financer pour la crèche, avec les moyens de la collectivité municipale. Nous essayons donc d'être inventifs, si j'avais construit la crèche en centre-ville, cela m'aurait coûté 100 %. Si je la construis à la Cité nouvelle, cela me coûte 30 %. On essaye donc de faire comme cela, d'être malin. Mais je ne peux pas répondre aux bébés qui attendent, aux mamans qui s'impatiente : « vous attendrez ».

Quant au football, quand vous dites qu'il n'y a pas besoin des 5 millions pour Gravaud, c'est parce que, Madame Barone, vous ne connaissez pas la ville de Trappes et ses habitants. Vous ne savez pas que les équipements et les terrains de football en particulier sont totalement saturés. Qu'il y a d'ailleurs eu des manifestations dans les années précédentes pour venir demander des équipements à la hauteur du besoin. Que les enfants, par dizaines, même plus, voient souvent le mercredi en hiver les entraînements annulés, et le club de foot passe son temps à appeler une centaine de parents au minimum, parce qu'il y a 1 200 adhérents au club de foot, cela vous a peut-être échappé.

Quand les entraînements ou les compétitions sont annulés parce que l'on a des terrains obsolètes, comme celui de Gravaud qui est un champ de patates, c'est un problème. Quand les collèges et les lycées de Trappes ne peuvent pas pratiquer parce que les terrains sont inadaptés, c'est un problème. Ce n'est donc pas un investissement pour le plaisir de faire un investissement. Cela m'arrangerait d'investir le moins possible, je ne vous le cache pas, mais c'est une exigence absolue d'investir sur le stade Gravaud. Et nous investissons pour les terrains de foot, pour la pratique de la boxe qui est complètement saturée. Aujourd'hui, les associations se marchent sur les pieds, il y a de plus en plus de pratiquants et de moins en moins de places pour les différents clubs. Nous aurons donc à continuer à investir, y compris dans les gymnases et pas uniquement dans les stades en extérieur, je ne sais pas très bien comment je vais financer ces investissements d'ici 2030.

Quand les écoles sont des passoires thermiques inconfortables, que les canicules l'été font monter les classes à 32°, je ne peux pas répondre aux écoles : « c'est comme ça, vous devrez supporter l'insupportable ». Il faut bien que je fasse quelque chose à l'école Langevin et à l'école Wallon qui montent à 32°. Soit, je continue à déployer des climatiseurs mobiles qui nous coûtent une fortune en fluides et qui ne sont pas confortables, qui ne sont pas responsables sur le plan environnemental, soit je consens des investissements considérables. Et effectivement, tous ces investissements arrivent au même moment : croissance de la population, sous-estimation des besoins dans les années précédentes, mur d'investissements climatiques parce qu'il faut répondre à nos exigences, le décret tertiaire, je ne sais pas si cela vous parle, ce que le schéma directeur indique sur nos passoires thermiques qu'il faut pouvoir traiter le plus tôt possible.

Mais il faudrait effectivement que la puissance publique nous soutienne davantage. Non seulement en nous attribuant des aides pour cela, j'évoquais tout alors le Fonds vert qui va diminuer de 400 millions d'euros pour les collectivités, mais pas uniquement. Est-il normal que les investissements que je réalise sur une école pour que ce ne soit plus une passoire thermique, soient comptés par les banques dans mon taux d'endettement, exactement de la même façon que la rue dont je vais combler le nid-de-poule ? Mettre du bitume pour combler un nid-de-poule ou améliorer le confort et donc baisser les consommations de fluides de mes écoles, ce n'est pas pareil, il y a un emprunt qui est vert est un emprunt qui ne l'est pas. Sauf que la loi française, mode de financement des collectivités locales qui est complètement absurde, dit : « c'est la même chose, un euro pour construire une route et un euro pour rénover une école, c'est pareil. Un euro pour installer une pompe à chaleur ou un réseau de chaleur urbain et un euro pour payer le gaz qui s'envole et contribue à l'effet de serre, c'est pareil ».

Eh bien, militez avec moi pour que l'État français, pour que l'Union européenne, puisque nous sommes dans un contexte européen, intègrent le fait qu'il faut retirer des dépenses publiques de l'État ou des collectivités locales tous les emprunts écologiquement responsables. Ça, ce serait bien, cela nous permettrait d'éviter aujourd'hui de ne pas pouvoir faire face à cet endettement. Parce que l'on ne s'endette pas pour nous-mêmes, on s'endette pour les deux générations qui viennent, pour qu'elles n'aient pas les pieds dans l'eau ou qu'elles ne soient complètement brûlées par les canicules qui se multiplient avec les défis climatiques dont nous n'avons que les prémices aujourd'hui. Là, nous ne payons que la toute petite partie de la facture, mais dans 10 ou 15 ans, vous verrez ce que sera la facture climatique. Et je ne parle pas de facture financière, je parle bien du confort d'usage pour les Françaises et les Français et les êtres humains dans leur ensemble.

Voilà pour répondre à votre première remarque. Y en a-t-il d'autres de vous-même ou d'autres membres de l'opposition ?

Nous notons l'arrivée de Monsieur Cordin.

Madame GOMILA

Nous souhaitons prendre la parole, nous avons d'ailleurs préparé un texte que nous allons lire. Je vais voir si Monsieur Cordin veut prendre la parole.

Monsieur CORDIN

Bonsoir à tous, excusez-moi du retard. Voici le texte que nous allons vous lire :

*« Monsieur le maire,
Vous venez de nous exposer les orientations budgétaires que vous souhaitez mettre en œuvre sur la ville pour l'année 2024. »*

Monsieur le Maire

Mais vous ne les avez pas entendues, Monsieur Cordin.

Monsieur CORDIN

Malheureusement non, j'étais au travail, excusez-moi 18 heures c'est souvent tôt le lundi.

« Le document que vous nous avez fourni appelle quelques remarques, tant sur la forme que sur le fond. En effet, alors que ce document doit nous projeter sur l'année à venir, de nombreuses actions citées sont déjà réalisées ou en cours de réalisation, parfois même initiées sous le précédent mandat. Ce document n'est normalement pas un bilan de mi-mandat mais bien une projection sur l'année à venir.

Certaines actions interrogent, ainsi la diminution des heures supplémentaires dans les accueils périscolaires que vous attribuez à une réorganisation des services. Est-elle liée à des recrutements d'encadrants ou, au contraire, à une réduction du nombre d'encadrants nécessaire, liée à une baisse du nombre d'enfants accueillis ?

Vous parlez du contexte économique morose, du plan de diminution des dotations publiques annoncé par le ministre de l'économie. Et vous aviez d'ailleurs soumis, lors du dernier Conseil municipal, une motion pour le dénoncer. Vous le savez pourtant, quelles que soient les orientations politiques des gouvernements successifs, Trappes a toujours bénéficié de dotations importantes et indispensables pour répondre aux enjeux de notre ville et des Trappistes. Gageons que cette année encore les dotations destinées à notre commune seront stables et permettront le maintien des dispositifs comme les Colonies apprenantes financées par la CAF, ou encore les actions liées à la Cité éducative.

Les dotations et recettes compensatrices projetées avec prudence, comme vous le montrez sur la diapositive n°23, montrent d'ailleurs que la ville est optimiste sur un niveau quasiment équivalent aux dotations et compensations par rapport aux années antérieures.

En termes de fiscalité locale, le rapport indique un maintien du taux de TFPB en affichant -5 % depuis 2020, oubliant par ailleurs l'augmentation de 10 % de l'année précédente. On ne peut que se féliciter que la progression ne soit pas celle des communes voisines, mais ces communes n'ont pas la même structure budgétaire que Trappes et notamment sont loin de bénéficier d'autant de subventions et de dotations.

De surcroît, plutôt que d'afficher seulement l'évolution, une présentation vertueuse aurait comparé les taux réels d'imposition. En effet, on s'apercevrait alors que la TFPB à Trappes est de 34,58 %, supérieure à celle de Plaisir qui est de 34,10 % malgré son rattrapage de taux. Voisins est à 38,4 % et Élancourt à 39,12 %. »

Monsieur le Maire

Merci de votre honnêteté puisque l'inverse a été dit tout à l'heure. Pouvez-vous répéter la dernière phrase ?

Monsieur CORDIN

Non.

Monsieur le Maire

39 % à Élancourt, c'est ça ? Il ne répète pas, c'est son côté timide.

Monsieur CORDIN

Timide avec vous, il y a peu de chances.

« Une lacune importante de ce rapport est l'absence des indicateurs de santé financière de la commune, comme la présentation peu conventionnelle des tableaux qui rend difficile l'estimation de ces ratios. L'épargne brute est un indicateur essentiel pour une collectivité puisqu'il permet d'apprécier sa santé financière et sa capacité à financer les investissements de l'exercice ou à rembourser les emprunts existants. Le ROB ne présente pas cet indicateur.

Le remboursement de la dette en 2024 représente, d'après ce qui figure au rapport, 4,5 millions d'euros de remboursement du capital, et 1,26 million d'euros en remboursement des intérêts. Or le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne représente que 4,5 millions d'euros tout juste, grâce notamment au report de l'excédent de la fin de l'exercice 2023 de 4 millions, dont nous aurons confirmation lors du vote du compte administratif et du compte de gestion entre avril et juin prochain.

Il apparaît clair que l'encours de la dette à Trappes ne cesse d'augmenter, alors que la tendance générale des communes est totalement l'inverse depuis 2016 selon la note de novembre 2023 de l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales. À Trappes, on est passé d'une dette de 33,5 millions d'euros en 2017 à 45 millions d'euros en 2023, soit 1 336 € par habitant. À titre de comparatif, la moyenne des communes de même strate est de 975 € par habitant fin 2022.

Non content d'avoir un niveau d'endettement extrême à fin 2023, le projet de budget 2024 prévoit un emprunt supplémentaire de 12 millions d'euros et un remboursement d'emprunt en capital de 4,5 millions d'euros, outre les intérêts de 1,3 million d'euros. Fin 2024, Trappes sera donc à 52,5 millions d'euros de dettes, ce qui est une situation plus que préoccupante. Le ratio de la dette par habitant passera à 1 553 € par habitant, soit 1,5 fois plus que les communes de même strate. L'indicateur de l'épargne brute permettrait de vérifier la capacité de désendettement de la commune. Selon ce qui a été dit verbalement lors de la commission des finances, cette capacité de désendettement serait de 12 ans, la moyenne des communes en France ont une capacité de désendettement de 5 ans. On considère généralement que le seuil de vigilance se situe autour de 10 à 11 ans et le seuil d'alerte à 12 ans. Trappes est donc en situation critique quant à son niveau d'endettement et donc à sa santé financière.

Concernant le chapitre 12 relatif à la masse salariale, il représente, dans la proposition 2024 qui est la diapositive n°33, 36,5 millions d'euros, soit 1 million de plus que ce qui a été annoncé pour 2023, diapositive n°38. La masse salariale s'élève, en 2023, à 35 508 552 €, aucun élément n'est apporté pour justifier de cette croissance. L'augmentation des effectifs étant faible, comme indiqué, et la seule évolution des

éléments de rémunération exposés étant, d'une part, un régime indemnitaire stable, voire en baisse et, d'autre part, une participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire qui ne concerne que 10 % du personnel et est en baisse, - 16 % d'agents adhérents entre 2022 et 2023.

La seule explication à cette croissance de 1 million d'euros de dépenses au chapitre 12 pourrait être liée aux efforts d'optimisation décrits diapo 14 mais non chiffrés, comme le télétravail, la semaine des quatre jours, les congés menstruels ou la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pas encore délibérée ni mise en place à Trappes.

De toute évidence, votre présentation des orientations budgétaires pour 2024 comporte des affirmations non étayées et des données chiffrées qui manquent de cohérence et nécessiterait des précisions. Merci. »

Monsieur le Maire

Merci pour ce texte relativement long, qui donne l'analyse du groupe de la droite au conseil municipal. Beaucoup de sujets soulevés étaient abordés dans la présentation. Monsieur Cordin, je ne vous en veux pas, vous étiez au travail, vous avez donc manqué les réponses données par anticipation, mais vos collègues ne manqueront pas de vous en faire un compte-rendu détaillé, je l'espère.

Je reviens sur quelques points. Dans un débat d'orientations budgétaires, le fait de regarder l'année précédente et de se projeter sur l'année suivante me semble parfaitement logique et cohérent. Si ce n'est pas votre cas, lorsque vous serez élu maire de Trappes, vous pourrez ne pas parler du passé, ne pas en rendre compte devant le Conseil municipal pour ne pas avoir de point de comparaison pour l'avenir. Mais personnellement, lorsque je cherche à avancer, je regarde quand même d'où je viens, cela me permet de savoir et de guider où je vais.

Sur le périscolaire, il n'y a pas de baisse du nombre d'enfants, c'est plutôt l'inverse. Là encore, nous avons répondu par anticipation à une explosion : + 45 % en 3 ans du nombre d'enfants qui fréquentent la cantine municipale. C'est vraiment un motif de fierté pour nous, même si c'est une charge supplémentaire à assumer. Par contre, c'est une réorganisation du service, une meilleure efficacité dans la gestion des ressources humaines notamment.

Et je suis très fier de constater cela, d'avoir mis en place — nous l'avions évoqué en Conseil municipal — un plan précarité, nous avons sorti de la précarité de très nombreux agents. Nous sommes sortis d'une gestion, parfois à la petite semaine, où il fallait, au dernier moment, solliciter des agents pour qu'ils fassent des heures supplémentaires pour remplacer un agent absent, etc. Pour avoir une structure plus stable de nos effectifs et des agents contractuels avec de la visibilité, un contrat sur un an au minimum et pour beaucoup titulaires de la fonction publique, parce que beaucoup sont sortis de la précarité. Nous avons quand même une agente en particulier, je l'ai en mémoire parce que c'était notre recordwoman, qui était à 24 années consécutives de contrats précaires, et pourtant elle était à temps plein. Celle-ci, par exemple, a été stabilisée dans sa vie et dans son travail.

Ce plan anti-précarité a abouti à avoir beaucoup moins besoin de ressources humaines hiératiques supplémentaires, quasiment au jour le jour, toujours pour le même taux d'encadrement et le même nombre d'enfants, voire davantage, comme je l'ai dit, pour la cantine.

Vous dites que Trappes est une ville bien dotée, c'est vrai, nous ne sommes pas la ville qui a le plus eu à souffrir notamment des baisses de Dotation globale de fonctionnement. Mais

c'est parce que l'État reconnaît une chose, c'est que nous sommes une ville qui a beaucoup plus de besoins que les autres, c'est une évidence. Une ville beaucoup plus jeune, beaucoup plus pauvre, une ville dont la population n'a pas la même dynamique fiscale. Une ville dont la plupart des propriétaires que sont les bailleurs sociaux — 7 000 logements sur la ville de Trappes — sont très largement exonérés d'impôt sur le foncier bâti. Il faut quand même avoir ces éléments en tête avant de dire n'importe quoi, comme vous le faites parfois et je le regrette.

Toutes les propriétés privées, pour arrêter de parler de ce tiers de contribuables à la taxe foncière sur les propriétés bâties, doivent payer une taxe foncière sur les propriétés bâties. Il se trouve donc que 7 000 logements à Trappes sont propriétés des bailleurs, qu'ils ont une exonération décidée par l'État — pas par moi, si cela ne dépendait que de moi, ils la perdraient instantanément — de 1,5 million de baisse d'impôt, c'est-à-dire 1,5 million qui ne rentrent pas dans les caisses de la mairie. Et l'État nous compense, accrochez-vous, 40 % de cette somme seulement. Nous perdons donc chaque année 1,5 million d'euros qui ne rentrent pas dans les caisses de la ville parce qu'ils sont dévolus à des investissements des bailleurs qui ne sont souvent pas à la hauteur. Ça, c'est la réalité, c'est parce que l'État a conscience qu'il prive la ville de Trappes de recettes fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties, qu'il doit notamment compenser par d'autres dispositifs comme le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France, la Dotation de solidarité urbaine, etc.

Mais c'est insuffisant, je le dis et je le répèterai toujours, par rapport à nos besoins parce que nos besoins augmentent par ailleurs. Et dans une logique où les besoins augmentent, avoir une stabilité des dotations ne suffit pas. Je ne sais pas ce que vous avez inventé par « taux réel d'imposition », je ne connais pas le taux réel d'imposition. Je connais le taux d'impôt, vous l'avez dit vous-même, je vous remercie de votre honnêteté, mais je pense que c'est une maladresse d'une autre membre de l'opposition qui expliquait que Trappes était la ville de Saint-Quentin — on aurait pu dire des Yvelines, de France ou de l'univers — dont le taux d'impôt était le plus élevé. Il se trouve que ce n'est pas le cas, c'est la 5^{ème} à l'échelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, très largement derrière les communes voisines.

Sur la dette, là encore cela été évoqué dans mon propos liminaire, évidemment la dette augmente, il faut rattraper des investissements qui n'ont pas eu lieu dans les années précédentes. Il faut construire les crèches qui n'ont pas été construites. Vous savez — c'est en cours de construction, ils sont maintenant sur les finitions —, sur le boulevard Martin Luther King on a 100 logements qui ont remplacé l'ancienne boulangerie Sichet et l'espèce de magasin juste à côté, 100 logements qui remplacent 2 propriétaires. Vous avez la résidence Bouygues Rue Paul Vaillant Couturier, même chose, une centaine de propriétaires, l'ancien bâtiment « Artisans du monde » et une parcelle qui n'était pas bâtie. Je ne parle que du diffus, on a évalué en début de mandat qu'on était à près de 700 logements dans le diffus, sans parler de l'Aérostat, à peu près autant.

Quand vous avez tous ces logements qui sont livrés et qu'il n'y a pas une seule place de crèche qui a été construite pour les accueillir, vous pensez vraiment qu'on ne laisse pas la facture à ceux d'après, c'est-à-dire nous ? Je pourrais faire la même chose, je pourrais laisser la facture à ceux d'après en me disant que ce n'est pas un problème, mais ce n'est pas ma conception de l'action politique et de la responsabilité. Nous devons donc faire face à ces besoins d'investissement et il y a donc évidemment nécessité de recourir à la dette pour financer ces investissements.

Une capacité de désendettement de 12 ans, une situation critique dites-vous. Ah bon ? Vous n'êtes manifestement pas spécialiste. Non, la situation n'est pas critique et les banques se bousculent pour nous prêter. En revanche, oui, dans les années qui viennent

ça va être tendu si nous ne sommes pas capables de dégager une épargne plus importante, un autofinancement plus fort. Quand nous nous approcherons d'un seuil, notamment à 15 ans, où les banques commencent à être extrêmement regardantes, cela va être compliqué.

Mais, comme pour tout le reste, nous cherchons à être inventifs. D'abord, en diminuant le reste à charge et donc le reste à emprunter pour la ville de Trappes, parce que nous allons chercher partout où c'est possible des subventions. Pour l'ensemble des investissements que j'ai évoqués : le square Pergaud, le cinéma le Grenier à sel, etc., nous avons montré notre capacité à aller chercher des recettes qui n'étaient pas forcément sollicitées par le passé : l'Agence nationale du sport, la Région Île-de-France, le Centre national du cinéma. Et contrairement à ce que disaient quelques candidats de l'opposition avec une malhonnêteté crasse, les partenaires, présidés par des élus LR — la Région Île-de-France, le Département — sont des partenaires de la ville de Trappes. Pas un euro ne nous a été retiré parce que nous n'avons pas le malheur d'être le doigt sur la couture du pantalon, ça s'appelle la démocratie, la république, peut-être que cela ne parle pas à certains.

Nous montrons donc que nous sommes capables de faire rentrer davantage de recettes que par le passé, pas autant, davantage de recettes que par le passé et donc de réduire le reste à charge. Mais je l'assume complètement, évidemment, et je ne veux pas faire financer ces emprunts par une augmentation de l'impôt qui reposera, non pas sur les bailleurs sociaux qui sont largement exonérés, mais largement sur les propriétaires privés qui sont souvent des personnes âgées, des personnes qui ont de petits revenus, de petites retraites mais qui ont le malheur d'être propriétaires de leurs logements.

Quant à l'augmentation de la masse salariale, vous avez évoqué ce que vous avez vu en commission, je crois. Vos collègues vous raconteront, notamment les choix que nous faisons d'augmenter la masse salariale pour mieux aller récupérer des parts de marché du privé pour faire des économies. Mais comme je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit en introduction, vos collègues vous diront en détail, Monsieur Cordin, ce qui a été évoqué. Et nous sommes une ville plutôt active, nous arrivons à attirer des compétences et des talents, des ingénieurs énergie climat, etc. Et nous créons des postes à valeur ajoutée, nous l'assumons, parce que pour beaucoup d'entre eux sont rentables, ce sont des postes qui s'autofinancent par des économies ou des recherches de subventions.

Nous continuons donc à investir partout où il nous semble que c'est utile, pour l'avenir en particulier, avec méthode.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne voudrais flouer personne puisque pour l'instant une personne s'est exprimée à titre individuel, un groupe s'est exprimé en tant que tel et il reste un autre groupe. Pas de prise de parole pour Madame Brunati ni pour Monsieur Malandain. Merci.

Le débat d'orientations étant achevé, nous prenons acte tous ensemble — sauf si quelqu'un ne prend pas acte parce qu'il était absent au moment de nos échanges — du fait que nous avons débattu des orientations budgétaires. Et le vrai vote sur le budget aura lieu le 2 avril et le rapport égalité femmes-hommes.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

19 Approbation du protocole d'accord relatif au fonctionnement du Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (C.L.A.S.C.) des agents territoriaux de la Ville de Trappes pour l'année civile 2024

Madame DALI OUHARZOUNE

Il s'agit tout simplement de renouveler le protocole d'accord conclu entre la ville de Trappes et le CLASC pour une durée d'un an. Celui-ci reçoit une subvention annuelle de 1 % de la masse salariale indiciaire, ainsi qu'une prise en charge de 50 % de la prime liée aux médailles d'honneur régionales, départementales et communales.

Monsieur MALANDAIN

Je suis d'accord, mais dans le texte il y a des contradictions. Par exemple : à l'article 4, il y a : « moyens humains : deux personnes seront mises à disposition », à l'article 6, je retrouve à nouveau que deux personnes sont mises à disposition à titre gracieux, et à l'article 7.2, je trouve qu'il y a la mise à disposition d'un agent. C'est 2,3 ou un ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, c'est un en pratique.

Monsieur MALANDAIN

Il faut rectifier parce que c'est le contrat.

Monsieur le Maire

En tout cas, cela montre que vous lisez avec beaucoup d'attention.

Monsieur MALANDAIN

Le deuxième élément est financier, l'article 7. Une subvention est donc prévue de 180 000 € si elle est votée lors du vote du budget, « mais lors du vote d'attribution des subventions, elle sera déterminée sur la base du compte administratif de l'année N-1 ». Cela veut dire que ça peut ne pas être 180 000 €, c'est un peu ambiguë, excusez-moi.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas du tout ambiguë, Monsieur Malandain, c'était d'ailleurs la même délibération, le même règlement que vous avez fait voter des années durant. Et c'est tout à fait logique, c'est la loi qu'il exige, c'est le Conseil municipal et lui seul qui est souverain de cette décision en temps voulu sur l'attribution de subventions. Les conventions ne peuvent pas engager le vote ensuite du Conseil municipal.

Monsieur MALANDAIN

Oui, mais ce sont 180 000 € qui seront proposés au vote ?

Monsieur le Maire

Ce sera le vote qui le déterminera.

Monsieur MALANDAIN

Ou c'est le compte administratif du CLASC qui sera pilote. Je trouve qu'il y a une sorte d'hésitation entre les deux. On votera ou on ne votera pas 180 000 €, on verra bien, ou bien, en fonction du résultat financier du compte administratif du CLASC, on votera une somme Y. La formulation prête donc à confusion, mais ce n'est pas une affaire d'État.

Monsieur le Maire

Je comprends la remarque même si je ne partage pas l'analyse. Sur cette convention, comme sur d'autres, on est confronté à une contradiction. C'est la volonté de donner de la visibilité à des associations sur le fait que la municipalité inscrit budgétairement, s'engage contractuellement, ou en tout cas sur plusieurs années, à verser tel montant. Et il y a une réalité juridique qui est que le conseil municipal, lorsqu'il se réunit avec ses 39 membres, peut décider exactement le contraire, c'est cela qui vaut loi au niveau local.

Et le plus confortable pour une mairie, c'est de ne rien mettre dans les conventions mais de dire : « la subvention municipale est décidée annuellement par le Conseil municipal », sans jamais mettre aucun montant, ce qui est le plus honnête sur le plan juridique.

Monsieur MALANDAIN

Ce serait plus juridiquement fiable.

Monsieur le Maire

Oui, c'est vrai, ne rien mettre du tout, mais les associations sont rassurées que l'on mette des montants. Quand bien même, encore une fois, la loi et la jurisprudence n'engagent la collectivité à rien. Cela permet de passer des messages à ceux qui veulent bien les entendre.

Par contre, je note pour les 1 et 2 et en effet il y a une discussion en cours, dont je ne sais pas si vous l'aviez à l'époque, Monsieur Malandain, sur le CLASC ou le CNAS, le Comité national d'action sociale, les œuvres sociales, à l'échelle nationale un organisme s'en occupe pour les collectivités locales. Vaut-il mieux garder un comité local ou passer sur le Comité national d'œuvres sociales ? Là-dessus, il y a des débats entre agents, cadres, avec la mairie, personnellement, je n'ai pas d'avis. Quoiqu'il en soit, la ville finance 1 % de sa masse salariale pour l'action sociale de ses agents. Est-ce que cela passe par une structure locale ou nationale, en fonction de ce que les uns et les autres peuvent proposer comparativement ? Je n'ai pas d'avis.

Quant au fait qu'il n'y ait qu'un agent dans la convention, en effet il y a une contradiction réelle à mes yeux, vous avez raison de la souligner, sur l'article 7.2. C'est parce qu'aujourd'hui il n'y a qu'un agent et depuis, je crois, au moins deux ans. C'est pour cela que, mécaniquement, les services ont dû mettre un agent parce que c'est probablement ce que l'on va payer le 31 décembre 2024, et c'est ce que l'on a payé le 31 décembre 2023. Théoriquement, d'après la convention, il pourrait y en avoir deux, preuve est faite que le système peut fonctionner avec un agent puisque c'est le cas depuis deux ans, nous allons donc en discuter très tranquillement. Indépendamment de la question de la convention, c'est derrière la mise en œuvre des moyens humains par le CLASC qui permettra de décider si nous finançons un ou deux postes d'agents municipaux pour porter l'action du CLASC.

Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'autres interventions ou questions, nous pouvons cette fois lancer le vote qui sera donc électronique.

Pour ceux qui, comme moi, ne peuvent pas voter par l'outil informatique : qui s'oppose à cette convention ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité de ceux qui ont voté à main levée et probablement à l'unanimité de ceux qui ont voté par voie électronique. Absolument.

Approuvé à l'unanimité

20 Attribution d'une subvention au Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (Médailles d'honneur régionales, départementales et communales)

Madame DALI OUHARZOUNE

Comme je l'évoquais, nous intervenions sur une première partie qui est la subvention annuelle, la seconde était la prise en charge de 50 % de la prime liée aux médailles d'honneur régionales, départementales et communales. Et en l'occurrence, sur cette délibération, il s'agit de prendre en charge 50 % de la prime des médailles du travail.

Pour l'année 2023, nous n'étions qu'à 22 agents : 1 médaille d'or, 3 médailles vermeilles, 18 médailles d'argent, ce qui représente pour le CLASC une dépense de 3 020 €. Et la partie de la ville de Trappes est de 50 %, elle va donc reverser 1 510 €.

Monsieur le Maire

Des questions ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Je suis navré de vous déranger, je suis arrivé en retard mais je n'aurais pas dû venir. Quand je regarde la délibération, il faudra rectifier : « *les considérants (...) de janvier à juillet 2017* », c'est de janvier à juillet 2023.

Monsieur le Maire

Merci de votre attention. On passe des coquilles comme ça pour vérifier qui lit les documents ou pas. On a donc la certitude que Guy Malandain lit en détail chaque délibération.

Monsieur MALANDAIN

C'est vingt ans de métier, Monsieur.

Monsieur le Maire

On ne peut pas vous l'enlever, un peu plus de vingt ans d'ailleurs.

Madame DALI OUHARZOUNE

Je ne sais pas quelle délibération vous avez sous les yeux, mais sur celle que l'on a et qui est affichée, il est bien indiqué : « *janvier à juillet 2023* ».

Monsieur le Maire

Je vais dire que vous avez raison tous les deux et on passe au vote, si ça vous va.

Monsieur MALANDAIN

Sur l'informatique c'est 2023, sur l'écrit c'est 2017.

Approuvé à l'unanimité

SPORTS

21 Approbation du règlement et des droits d'inscription du semi-marathon et 10 kilomètres organisés par la Ville de Trappes

Monsieur le Maire

Délibération très classique, pas de changement particulier, le règlement est toujours le même, la date du semi-marathon est fixée au 28 avril. Vous mesurez, à la méconnaissance de cette date, que je ne suis pas en préparation, contrairement à Murielle Bernard.

Concernant les tarifications pour le semi-marathon :

- 16 € si on s'inscrit trois jours avant et 20 € le jour J ;
- Pour les cadets : 10 € ou 14 € le jour J ;
- Et 1 € pour les minimes et benjamins ou deux euros le jour J.

Des tarifs qui se veulent volontairement très modestes et une course qui est dorénavant très prisée et qui attire au-delà de la ville de Trappes.

Pas de questions sur le semi-marathon ? On peut donc soumettre au vote.

Approuvé à l'unanimité

Merci beaucoup à toutes et à tous, rendez-vous dans 15 jours pour le Conseil municipal du 2 avril. Très bonne soirée.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19 H 30.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**